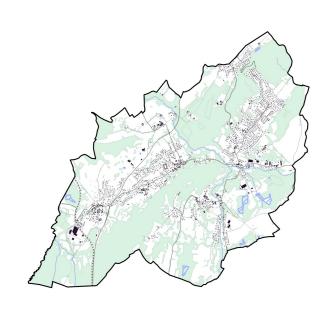


www.allinges.fr

Commune d'ALLINGES

Règlement graphique - Dossier d'approbation



Echelle : 1/6 500 ème

Document de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation	
-	26 janvier 2021	du 01/06/2021 au 02/07/2021	22 / 02 / 2022	





Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Prescriptions ponctuelles

Plan Local

• 07- Arbres remarquables (L151-19 et L151-23)

07- Patrimoines vernaculaires (L151-19 et L151-23)

Prescriptions linéaires
..... 05 - Servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d interêt général et espaces verts

•••• 07 - Elements de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d ordre écologique (L151-23) : Haie

15 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques : Route structurante

---- 15 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques : Route économique

- 15 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques : Route locale

----- 24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L151-38)

Prescriptions surfaciques 01 - Espace boisé classé à protéger ou à conserver (L113-1)

02 - Secteur avec interdiction de constructibilité pour des ra

02 - Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d interêt général (R151-31 2°) : Aléas naturels

Secteur avec limitation de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d interêt général (R151-31 2°) : Risques technologiques

de risques, d'inferet general (R151-31 2°) : Risques technologi 05 - Emplacement réservé - Voies publiques

05 - Emplacement réservé - Ouvrages publics

05 - Emplacement réservé - Installations d'interêt général
05 - Emplacement réservé - Logement social/mixité sociale

05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)

77 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)

07 - Jardins (L151-19)

07 - Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à proté

07 - Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)

17 - Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

18 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 et L151-7)

31 - Marais, vasières, tourbières, plans d eau, les zones humides et milieux temporairement immergés (L121-23) : Zone humide

99 - Espaces de bon fonctionnement

formations

Liaison autoroutière Machilly - Thonon-les-Bains

Liaison autoroutière Machilly - Thonon-les-Bains
Poste électrique

Siège d'exploitation agricole

Numéro	Libellé	Bénéficiaire	Surface en r
1	Création de place de stationnement - Commelinges (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,01
2	Création de trottoirs et de stationnements le long de l'avenue de Lonnaz - largeur de 2 m (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,01
3	Extension du cimetière (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,15
4	Création, extension, aménagement d'un réservoir d'eau potable (L151-41 1°)	Commune de Thonon-les-Bains	0,43
5	Création d'une voie piétonne et cycle-moteur - largeur de 1,80 m - Fortune-Est (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,02
6	Voie de désenclavement - largeur 5 m - lieu-dit Grésy ou les Huches (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,04
6	Voie de désenclavement - largeur 5 m - lieu-dit Grésy ou les Huches (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,02
6	Voie de désenclavement - largeur 5 m - lieu-dit Grésy ou les Huches (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,06
7	Point d'apport volontaire à créer - Croisement avenue de Thonon/avenue de Lonnaz (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,03
8	Point d'apport volontaire à créer - Allée des Sorbiers (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,03
9	Point d'apport volontaire à créer - Avenue St-François de Sales (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,04
10	Point d'apport volontaire à créer - Chemin des Avettes (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,04
11	Point d'apport volontaire à créer - Rue du Champ Menou (cimetière) (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,01
12	Point d'apport volontaire à créer - Route de la Maladière (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,01
13	Point d'apport volontaire à créer - Route de Commelinges (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,03
14	Point d'apport volontaire à créer - Rue du Champ Menou (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,16
15	Point d'apport volontaire à créer - Les Châteaux (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,07
16	Point d'apport volontaire à créer - Rte des Trois Cols (L151-41 2°)	Thonon agglomération	0,07
17	Création d'un trottoir et d'une voie douce - largeur 1,80m (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,02
18	Création de l'aire de retournement des bus urbains et scolaires et point d'apport volontaire (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,16
19	Aménagement d'un accès à l'OAP Fortune Est - Largeur 1 m (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,01
20	Aménagement d'une voie piétonne - largeur 2 m - La Chavanne (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,01
21	Aménagement d'un site pour la pratique de l'escalade(L151-41 1°)	Commune d'Allinges	0,97
22	Dégagement de visibilité voie communale de Lassy - RD12 (L151-41 2°)	Commune d'Allinges	0

Numero	Libelle	Beneficiaire	Surface en m²
ER MS1	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	0,28
ER MS2	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	0,3
ER MS3	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	0,48
ER MS4	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	0,46
ER MS5	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	0,39

Liste du patrimoine veri

Numéro	Libellé		
1	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Croix Chemin de Clavet		
2	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Croix de Commelinges		
3	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine		
4	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine		
5	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine		
6	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine		
7	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine		
8	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine de Mesinges		
9	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire Chataigneraie - La Chavanne		
10	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire de Chignens		
11	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire de Noyer		
12	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire Macheron		
13	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Pèse-lait		

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Source de Noyer

1AUC : Zone à urbaniser à dominante résidentielle de même caractère que la zone UC 1AUD : Zone à urbaniser à dominante résidentielle de même caractère que la zone UD A : Zone agricole dédiée aux activités agricoles Ad : Zone agricole dédiée au stockage de déchets inertes Ap : Zone agricole d'interêt paysager N : Zone naturelle et forestière à protéger Ne : Zone naturelle dédiée aux installations sportives et/ou de loisirs et/ou d'intérêt collectif Ngv : Zone naturelle dédiée à l'accueil des gens du voyage UA : Zone urbaine correspondant aux deux centralités de la commune (Chef-Lieu et Le Noyer) UC : Zone urbaine qui constitue le centre élargi qui a vocation à renforcer le centre-bourg UD : Zone urbaine correspondant aux secteurs à dominante résidentielle UE : Zone urbaine correspondant aux sites d'équipements publics et/ou d'interêt collectif UH: Zone urbaine constituant les hameaux historiques UX : Zone urbaine correspondant aux zones d'activités à vocations dominantes artisanales et industrielles UY : Zone urbaine correspondant aux zones d'activités économques & commerciales Liste du patrimoine bâti à protéger Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Chateau de Lauzenette Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Domaine de Boal d'Harcourt Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Grange Allard Secteur à programme de logements mixité sociale en zone AU - Fortune est : 50% 2 Secteur à programme de logements mixité sociale en zone AU - La Colombière : 35% 3 Secteur à programme de logements mixité sociale en zone AU - Chef-lieu : 50% 4 Secteur à programme de logements mixité sociale en zone AU - Chavanne sud : 35% 5 Secteur à programme de logements mixité sociale en zone AU - OAP du Stade : 40% Secteurs à programme de logements mixité sociale en zone UA, UC, UH et UD Toute opération d'habitat de 5 à 8 logements et/ou de 250 m² à 449 m² de surface de plancher créée doit affecter à minima 30% à 35% de sa surface de plancher à du logement locatif social. Toute opération d'habitat de 9 logements et plus et/ou de 450 m² de surface de plancher créée doit affecter à minima 40% à 45% de sa surface de plancher à du logement locatif social.